

Dons patriotiques de la société populaire de la commune de Franciade pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques de la société populaire de la commune de Franciade pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 459;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31025\\_t1\\_0459\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31025_t1_0459_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 34

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Andely annoncent l'envoi qu'ils font de trois croix de ci-devant Saint-Louis et d'un brevet de 300 livres.

Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé l'ouvrage sublime qu'elle a si heureusement commencé.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

## 35

Les sans-culottes administrateurs du directoire provisoire du district de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, adressent un arrêté du 25 pluviôse, relatif à la déclaration que leur a faite le citoyen J.N.L. Pézant, l'un de leurs collègues, par laquelle il remet à la République les finance et indemnité résultantes de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

## 36

Les citoyens composant la commune d'Ascoux, district de Pithiviers, félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, l'invitent à rester à son poste et à ne point consentir de traiter avec les ennemis de la République. Ils annoncent qu'ils ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 73 chemises, des bas, et 186 livres en numéraire, ainsi que 20 marcs d'argenterie provenant de leur église érigée en temple de la Raison : le tout est déposé au district. « Du haut de cette Montagne où vous veillez sans cesse au salut des Français, disent-ils, ne cessez pas de lancer la foudre sur les despotes et les tyrans, qui cherchent à s'opposer à la félicité que vous nous préparez au prix de votre sang et de tout vous-mêmes. La République une et indivisible, voilà le serment que nous avons fait : nous sommes résolus de le maintenir jusqu'à la dernière goutte du sang qui coule dans nos veines. »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 37

Les administrateurs du district d'Argelès (4) félicitent la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises à diverses époques, et réitèrent la demande qu'ils ont déjà faite, que le nom de leur district soit changé en celui de la Montagne. « Ce nom, disent-ils, est analogue à sa position particulière, à ses principes, et propre à rappeler à ses administrés les grandes obliga-

(1) P.V., XXXIII, 313. B<sup>in</sup>, 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1197.

(2) P.V., XXXIII, 313. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 314. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1197.

(4) Et non Argellez.

tions qu'ont les Français à cette portion saine de la Convention nationale, qui a si vigoureusement concouru à sauver la chose publique. Vivent ces républicains austères que la crainte de la mort et l'or de Pitt et Cobourg n'ont pu corrompre ! ils ont bien mérité de la patrie : qu'ils n'abandonnent leur poste que quand les tyrans seront tous exterminés, ou leurs hordes forcées chassées de la terre sacrée de la liberté. »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

## 38

Les membres du directoire du district de Franciade écrivent qu'aussi-tôt que la société populaire de cette commune a appris, sur la nouvelle donnée par le bataillon de ce district à la société populaire, que ses frères d'armes manquoient de plusieurs effets d'habillement, chacun de ses membres s'est empressé d'y pourvoir ; que cette étincelle électrique de civisme a gagné rapidement les communes environnantes : toutes ont fait leur offrande patriotique ; il en est résulté une masse de 204 paires de guêtres, 1,007 paires de bas, 1,652 chemises, 216 pantalons, 470 paires de souliers, 7 paires de bottes, 75 gilets, 49 culottes, 17 vestes, 25 habits, et un nombre assez considérable de casques, sacs de peau, cols, mouchoirs, chaussons, 2.040 l. 5 s., une médaille en argent doré, 2 croix en or, une en argent, 2 à 300 livres de charpie, plusieurs sacs de bandes (2). Tous ces objets ont été versés, le 24 pluviôse, dans les magasins désignés par la commission des subsistances.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 39

La société populaire d'Ardres, district de Calais, invite la Convention à rester à son poste, et lui fait part que le monstre du fanatisme a été terrassé dans cette commune ; que ses dépouilles ont produit 89 marcs 2 onces 10 gros d'argenterie, et 524 livres de cuivre, et 2 clochettes pesant 3 livres ; qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier qui s'est rendu au sixième régiment des chasseurs ; qu'elle a déposé au district 40 paires de bas, 17 paires de souliers, 3 paires de culottes, 480 chemises et un grand nombre d'autres effets provenans des offrandes des citoyens, pour leurs frères d'armes. « Nous n'appellerons pas ces dons, dit-elle, des sacrifices ; ce terme a été consacré par les esclaves, pour exprimer ce que leur arrachait l'insatiabilité de leurs tyrans : les hommes libres ne connoissent que le plaisir de devancer la loi qui pourroit prononcer leurs devoirs. C'est ainsi que, sous le règne de la liberté, le citoyen sait régner lui-même : il a son propre intérêt dans l'intérêt général ; il sait que ce qu'il donne de

(1) P.V., XXXIII, 314. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 315.